



---

# CONSEIL

## Cent sixième session

### RESOLUTION N° 1313

(adoptée le 27 novembre 2015 par le Conseil à sa 106<sup>e</sup> session)

### CONVOCATION DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE

*Le Conseil,*

*Considérant* les articles 6 et 9 de la Constitution,

1. *Décide* de tenir sa prochaine session ordinaire en novembre ou en décembre 2016 à Genève, sur convocation du Directeur général ;
  2. *Invite* le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir en juin 2016 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2015, la révision du budget pour 2016, le barème des quotes-parts pour 2017, ainsi que les questions connexes ;
  3. *Invite en outre* le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir à nouveau en octobre 2016 pour s'acquitter comme il convient de ses fonctions.
-